

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE DE VTT

Présentation

Le club Cycloévasion de Saint Hilaire de Brethmas est une association (loi 1901), affilié à la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT) et fonctionne grâce à des bénévoles.

L'école de VTT au sein de ce club est une structure d'accueil ayant pour but de faire découvrir et aimer le sport et particulièrement le VTT à travers la vie associative et la diversité des activités proposées (maniabilité, repérage sur une carte, franchissement d'obstacle, entraînement...)

Objectifs

L'objectif de l'école VTT est d'emmener le jeune à devenir autonome à la pratique du VTT en pleine nature en travaillant ces compétences :

- Développer les capacités motrices du jeune (résistance, endurance avec une bonne alimentation),
- Découvrir et connaître le milieu naturel,
- Développer le vivre ensemble,
- Se repérer sur une carte, s'orienter, planifier un itinéraire,
- Entretenir ses équipements.

Fonctionnement

Les sorties se déroulent le samedi après-midi en période scolaire (éventuellement pendant les vacances selon la disponibilité des encadrants. Lorsqu'il fait trop chaud, les sorties peuvent basculer en matinée au courant du mois de juin. Le point de RDV habituel est sur le parking à côté du temple de Saint Hilaire de B. En cas de conditions météorologiques difficiles (neige, pluie, grand froid, canicule etc.) ou de non disponibilité des encadrants, une séance peut être annulée. L'information sera transmise via l'application whatsapp.

Horaires des sorties

Les élèves sont attendus au point de RDV à 13h15 pour un départ à 13h30 précise. Le jeune doit se présenter à son encadrant pour pointage.

Un enfant peut rentrer seul UNIQUEMENT s'il a été rempli « l'autorisation de rentrer seul ».

Les jeunes sont sous la responsabilité des encadrants, ils sont tenus d'arriver à l'heure et ne peuvent pas quitter la séance seul avant son terme. Les sorties se terminent à 16h30.

Encadrement et responsables de l'école

L'encadrement des séances est assuré par des cadres fédéraux du club bénévoles (moniteurs, initiateurs, animateurs, adultes accompagnateurs). Conformément à la réglementation, les encadrants ont la formation et/ou l'expérience requise pour assurer les activités proposés avec les jeunes. Leur disponibilité peut varier en fonction de leurs contraintes personnelles, familiales et professionnelles.

L'accueil est limité selon le nombre d'encadrants imposé par la réglementation (deux encadrants pour 12 jeunes). En cas de non disponibilité, une liste d'attente est établie, la priorité est accordée aux premiers inscrits en mesure de remplir les conditions préalables d'engagement.

Conduite à tenir de la part des parents

Les parents et-ou le (la) représentant(e) légal(e) s'engagent à accompagner, présenter et retirer leurs enfants.

Il leur appartient de :

- s'assurer de la prise en charge de leur enfant par un éducateur sur le lieu de rendez-vous et avant de le quitter
- prendre toutes les dispositions pour venir récupérer l'enfant à l'heure exacte de fin de séance ;
- de compléter, pour les enfants de plus de 10 ans UNIQUEMENT, l'autorisation à partir seul s'ils le souhaitent.

À noter qu'en cas de retard d'un adulte venant chercher l'enfant, le responsable sur place se doit de l'attendre; mais en cas de retards excessifs non justifiés ou répétés, le club dispose de la possibilité d'exclure.

Dans tous les cas, l'élève doit avertir un responsable lorsqu'il rentre en fin de séance.

Les parents doivent être IMPÉRATIVEMENT être joignables sur le ou les numéros signalés dans le dossier d'adhésion et en avertir le club au plus tôt en cas de changement pour toute urgence lors des randonnées.

En cas de sortie extérieure (une fois par mois en moyenne), les enfants seront transportés sur les lieux de randonnée par les encadrants du club.

Rôle des parents dans la vie du club

Ceux qui le souhaitent, sont les bienvenus pour nous accompagner lors des sorties et participer aux événements marquants de l'année : le critérium, la Saint Hilaire etc. Votre aide est précieuse.

Admission

L'école est ouverte à tous jeunes entre 10 et 18 ans (pour les petits, demande préalable d'avis des encadrants).

Dossier d'inscription

Le dossier est mis en ligne sur le site www.cycloevasion.com (onglet inscription), il comprend :

- le bulletin d'adhésion,
- le questionnaire de santé,
- la Fiche de renseignement,
- Autorisation parentale,
- Autorisation du droit à l'image,
- Autorisation parentale de rentrer seul (enfant de plus de 10 ans),
- Le règlement de l'école à signer,
- La notice d'information de l'assureur signée.

Le coût de l'adhésion comprend l'achat de la licence fédérale, l'adhésion au club et l'achat d'un vêtement.

Assurance

Lors de son admission, le jeune sera adhérent par sa licence à la Fédération française de cyclotourisme. Cette adhésion implique l'application des règlements fédéraux. L'assurance fédérale comporte les couvertures :

- responsabilité civile ;
- défense et recours ;
- accident corporel, rapatriement.

Communication

La communication se fait essentiellement par whatsapp et mail. Il est donc indispensable de nous renseigner pour tout changement de numéro de téléphone ou mail.

Le site internet du club est mis à jour régulièrement, le consulter pour être au courant des événements à venir.

Essai

Tout nouvel adhérent bénéficie de 3 séances d'essai dans un délai maximum de 45 jours.

Les éducateurs se réservent le droit d'exclure un jeune qui manquerait de motivation, qui aurait un comportement inadéquat à l'encontre de la cohésion du groupe et de sa sécurité ou dont les performances physiques ne lui permettent pas de poursuivre l'activité.

En effet, en cas de manquements répétés aux règles de sécurité, aux règles de la vie commune et au respect du matériel (état du VTT, port du casque, des gants etc.) et de la nature, le jeune peut être exclu temporairement ou définitivement du club.

L'adhésion est effective après la ou les séances d'essai et après la remise du dossier d'adhésion complet.

Présence des jeunes

L'École française de vélo ne doit pas être considérée comme une « garderie » mais comme un lieu privilégié d'apprentissage des activités du vélo favorisant le développement de l'autonomie à bicyclette et dans la vie de tous les jours.

Chaque séance s'inscrit dans une progression des apprentissages qui demande une participation assidue à l'ensemble des activités.

L'absence prolongée qui est justifiée du jeune devra être signalée à l'éducateur responsable dès que possible.

Matériel

La participation aux activités de l'École française de vélo nécessite de posséder un matériel adapté.

Les vélos doivent être en état de fonctionnement de taille 24 pouces minimum et en conformité avec le Code de la route. Si ce n'est pas le cas, l'enfant ne participera pas à la séance.

La tenue vestimentaire doit être adaptée à la pratique du vélo et aux conditions météorologiques.

Les équipements suivants sont obligatoires :

- gilet jaune de sécurité dans le sac
- le port du casque ;
- les gants ;
- des chaussures spécifiques vélo ou chaussures fermées.
- le port de lunettes.

Le jeune doit avoir sur lui ses papiers d'identité (ou une copie) et sa licence.

Lors de toute sortie à vélo, le jeune doit emporter un bidon ou une poche à eau contenant une boisson, une barre céréale ou pâte de fruits, ainsi qu'un minimum de matériel de réparation :

- pompe ;
- chambre à air ;
- démonte pneus ;
- nécessaire crevaillon ;
- multi-outils.

Un coupe-vent est vivement conseillé pour temps de vent ou pluie.

Avant chaque départ, le jeune avec ses parents s'engage à vérifier :

- la pression, l'état des pneus
- le serrage des roues
- la commande des vitesses opérationnelles
- l'efficacité des freins

Santé

La fiche de renseignement et le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur sont remis lors du dossier d'inscription de l'enfant.

Tout changement lié à l'état de santé de l'enfant doit être signalé au référent de l'École française de vélo. Par précaution sanitaire, tout enfant malade ou blessé sera refusé au départ de la séance.

Conditions particulières

Ce règlement ne peut être définitif. Il se doit d'évoluer en fonction des nécessités selon les évolutions de pratiques ou les changements de statuts de l'association. Toute modification sera établie en réunion et soumise à l'approbation du bureau de l'association.

L'acceptation du règlement est une pièce indispensable pour la finalisation de l'adhésion.,

Parents

Nom et prénom, précédé de la mention « Lu et approuvé »

Parent 1 :

Parent 2 :

Représentant légal :

À :

Le :

Signature :

Adhérent

Nom et prénom, précédé de la mention « Lu et approuvé »

Adhérent :

À :

Le :

Signature :